



## **CAP LOCALE CATEGORIE A du 30 MAI 2007.**

**La CAP locale catégorie A a été réunie le 30 mai 2007 , à 14 h30 pour examiner le mouvement de mutation à équivalence de grade des inspecteurs du 1<sup>er</sup> Septembre 2007.**

**Les membres de la CAP ont pris connaissance en premier lieu des mouvements décidés par la CAP centrale :**

- au titre des emplois comptables :

au 1<sup>er</sup> Juillet 2007 : départ de Mr Michel FAGET promu receveur percepteur à la Trésorerie de ST SEVER dans les LANDES, l'intérim de la Trésorerie de LUZ ST SAUVEUR étant assuré par Mme Sylvie JOUANDET , nommée Chef de poste à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2007

au 1<sup>er</sup> Août 2007 : départ de Mr David BARRES , chef de poste de LOURES BAROUSSE, affecté en POLYNESIE FRANCAISE à sa demande . Un comptable intérimaire sera désigné en attendant l'affectation éventuelle d'un inspecteur stagiaire à la sortie de l' ENT

au 1<sup>er</sup> Septembre 2007 : arrivée de Mr Francis LAPORTE en qualité de chef de poste à ST LAURENT DE NESTE.

- au titre des emplois non comptables :

mutation à sa demande de Mme GUELLERIN, adjointe à LOURDES, dans les PYRENEES ATLANTIQUES .

arrivée de Mme Juliette THERET dans les HAUTES PYRENEES.

**La CAP locale doit se prononcer ensuite au titre de la phase locale sur les mouvements proposés au titre des emplois non comptables , à savoir :**

- mutation à sa demande de Mme LACAZE YVARS , chef de service Dépense/CFL en qualité d'adjointe à la Trésorerie de LOURDES .

- affectation de Mme THERET au service de la Dépense/CFL en remplacement de Mme LACAZE YVARS.

- mutation de Mr DELFOSSE , adjoint à la Pairie Départementale, sur une implantation nouvelle à la Trésorerie Générale .

Il est précisé par la Direction que les emplois vacants à l'issue du mouvement à équivalence ont vocation à être pourvus par les affectations éventuelles d'inspecteurs stagiaires à l'issue de la scolarité ENT .

**La parité syndicale attire l'attention de la Direction sur la nécessité de faire connaître à l'avance les opportunités de vacances d'emploi de manière à permettre l'expression locale interne des souhaits éventuels de mutation la plus large possible.**

**Les mouvements proposés étant conformes aux souhaits exprimés par les personnes concernées, le représentant CGT s'est prononcé favorablement .**